



SOCIÉTÉ  
VERVIÉTOISE  
D'ARCHÉOLOGIE  
ET D'HISTOIRE

---

**BULLETIN TRIMESTRIEL**

Janvier-Mars 2018

**Programme des conférences** qui auront lieu à 14 h. 30 au  
Musée des Beaux-Arts de la ville de Verviers, rue Renier 17.

Le samedi 27 janvier : Margaux ROBERTI : *Le centre d'internement pour inciviques de Verviers (septembre 1944 – novembre 1945)*.

Le samedi 24 février : Emilie MATHONET : *La mise en place des quotas laitiers dans le Pays de Herve (1984-1993)*.

Le 24 mars : Joël BAUM : *Jean-Guillaume Brixhe, révolutionnaire spadois de 1789*.



### **Assemblée générale**

Les membres effectifs (une astérisque figure sur l'étiquette-adresse de ce bulletin) sont invités à assister à l'assemblée générale de la société au musée des Beaux-Arts de la ville de Verviers le **mercredi 7 février 2018 à 18 h. 30**.

Ordre du jour :

- Rapports du secrétaire-correspondant, du secrétaire-rapporteur, du bibliothécaire et du commissaire aux publications.
- Rapport du trésorier et approbation des comptes et budgets.



### **Bibliothèque**

La bibliothèque est accessible aux membres en règle de cotisation le jour des conférences, de 13 heures à 14 h. 15. Elle se situe au Centre touristique de la laine et de la mode (CTLM), rue de la Chapelle 30 à Verviers (entrée par la première porte à droite du porche).



**La Commission vous présente  
ses meilleurs vœux pour 2018**

## Renouvellement des cotisations

Grand merci aux membres qui ont déjà payé la cotisation pour l'année 2018. Ceux qui ne l'auraient pas encore fait sont priés de le faire dans les prochains jours à l'aide du bulletin de virement joint.

Pour l'année 2018, le montant des cotisations reste inchangé. Il est fixé à :

- 25 euros pour les membres résidant en Belgique ;
- 30 euros pour ceux des autres pays européens ;
- 35 euros pour ceux ayant leur résidence ailleurs dans le monde.

Si vous désirez soutenir la société, il est toujours possible d'augmenter spontanément le montant de votre paiement.

Compte de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire :  
IBAN BE93 0682 4715 0367, BIC GKCCBEBB.

En cas de **changement d'adresse** ou de **nouvelle affiliation**, veuillez indiquer votre adresse en **communication** car la banque ne nous transmet pas l'adresse du donneur d'ordre.

## Le tir de campes

### Origine de la tradition

« L'origine du tir de campes se situe autour des années 1500. Les villes étaient fortifiées et 2 ou 3 fois l'année les curés sortaient dans les campagnes, hors les murs, faire les rogations (comme la Cécqwemme à Herve).

Ce texte est extrait de l'interview d'Édouard Henrard, responsable des Carillonneurs herviens, qui sont les derniers à tirer les campes en Wallonie. Cette interview a été complétée par la présentation sur le site internet des Carillonneurs herviens (<http://www.herve.be/fr/p/folklore>) et par un document de présentation reçu d'Édouard Henrard.

À chaque reposoir, là où c'était possible, il y avait un petit tir de campes. Puis les curés rentraient dans les murs de la Ville et, avant de refermer les portes, les curés faisaient une dernière bénédiction ; il y avait à ce moment un tir

de campes pour éloigner les mauvais esprits. »<sup>1</sup>

### **Les tirs dans notre région**

« Il y a toujours eu des tirs de campes dans la région. Ainsi à Herve à la Céquwemme qui a été créée il y a plus de 100 ans, il y a toujours eu des tirs de campes réalisés par une succession d'artificiers car, à l'époque, tout le monde pouvait avoir de la poudre. »<sup>2</sup>

### **La naissance des Carillonneurs herviens pour reprendre la tradition**

« Un moment donné, il n'y a plus eu d'artificier pour tirer les campes ; le dernier était mort et sa vieille épouse [Madame Moors de Renouprez-Charneux] avait encore les boîtes de son mari, un volume de 2 m<sup>3</sup> de campes, [mais cessait les activités d'artificier] ; actuellement, il a seulement quelques dm<sup>3</sup> de campes, ce qui montre le très gros volume que cela représentait.

Comme le témoin avait appris les explosifs à l'armée, au Génie, un copain est venu le trouver en 1979 pour lui demander s'il pourrait tirer les campes, reprendre la tradition. Il a été beaucoup aidé

par la commune, le bourgmestre de Herve de l'époque, André Smet ; il a été passé les examens aux Mines à Bruxelles pour avoir une autorisation pour tirer les campes (c'est-à-dire utiliser des explosifs) et a eu l'autorisation pour 20 ans qu'il vient de renouveler ; il a encore une autorisation pour 18 ans.

Malheureusement, on ne trouve plus d'école d'artificier en Belgique et on ne trouve plus personne qui possède les qualifications nécessaires ; les écoles sont en France et n'acceptent pas de Belges. La question de l'avenir de cette tradition se pose donc : d'autres pourront-ils avoir les connaissances nécessaires pour réussir les examens obligatoires ?

Avec quelques autres personnes, le témoin a repris donc l'activité en 1980, racheté les boîtes de campes nécessaires (avec paiement par le comité de la procession de la Céquwemme) et a commencé à faire des tirs à Herve, la vieille dame et son fils leur apprenant la technique nécessaire. [L'objectif initial était de tirer les campes lors des trois processions de Herve, la

<sup>1</sup> Interview d'Édouard Henrard, 4.8.2017 – 7'20.

<sup>2</sup> Interview d'Édouard Henrard, 4.8.2017 – 11'50.



*Une campe vide.*

Céqwemme, la procession de la Fête-Dieu et du 15 août].

On bourrait [de poudre] les boîtes dans son garage. Mais, quand j'ai déménagé il y a 22-23 ans, ma femme n'a plus voulu que je continue à bourrer dans le garage, cette activité étant évidemment très dangereuse. La Ville nous a aidés à trouver un arsenal à Charneux.

Après les processions à Herve, comme cela s'était su qu'on tirait

de nouveau les campes, ils ont été faire un tir à Soiron puis en Basse Meuse (Hermalle-sous-Argenteau) pour les cramignons. On a commencé à faire des tirs dans tous les coins soit liés à un folklore pur et dur comme à Thuin, soit liés à une procession (dernière bénédiction, point d'orgue, ou passage à un reposoir). »<sup>3</sup>

### **La technique des campes**

« [Un tir de campes est constitué d'une série de boîtes en acier, creuses, qui seront remplies de poudre et d'argile et pourront ainsi « péter »]. Les campes sont en acier avec un grand trou au-dessus (la gueule) et un petit trou en bas sur le côté (l'amorce) qui communique avec la gueule.

On va venir remplir la gueule (environ aux 2/3, jusqu'à peu près 3 cm du bord supérieur) avec de la poudre noire de marche, un peu plus brute que la poudre très, très sèche qu'on met dans les cartouches et on remplit le dessus de limon (argile sans pierre, sans quartz et ce pour éviter que deux pierres ne se cognent car cela pourrait provoquer une étincelle). Le dessus, le dernier cm, est rempli avec de la poudre très, très fine, de la 5FA, beaucoup

<sup>3</sup> Interview d'Édouard Henrard, 4.8.2017 – 11'50.

plus chère (50 € le kg), qui est la poudre qu'on met dans les cartouches.

Pour faire se propager le feu, on utilise un amalgame [trouvé par le témoin] entre de la poudre brute et 1/3 de sciure pour ralentir la progression, ce qui permet une progression d'environ 1 m par seconde. Les campes sont placées avec l'amorce dans le sens du filet de poudre, les trous vers l'endroit d'où le feu vient, la chaleur suffisant pour allumer la poudre qui n'est pas détonante mais brûlante, même comprimée ; elle ne va donc pas « péter », exploser comme le TNT, mais elle va s'enflammer et le brûlage de cette poudre est instantané, tout le volume s'enflammant instantanément dans la nanoseconde. À l'intérieur de la campe la température va monter immédiatement jusqu'à 600 degrés (ce qui explique que les campes sont en acier, pas en fonte ou en bois). Les gaz chauds qui sont expansifs vont donc propulser la bourre dehors, ce qui produit les fameuses flammes et envoie parfois de la terre sur les voitures qui seraient proches. L'intérieur de la campe est donc immédiatement vide et l'air va rentrer, va venir claquer



*La poudre est répandue.*

sur la gueule et faire le bruit qu'on entend quand on tire les campes. C'est donc une implosion et pas une explosion. C'est un bruit dû à la rentrée intempestive de l'air dans la chambre (*tchambe* en wallon). C'est la raison pour laquelle la base, le sol, doit être le plus dur possible. Si nous tirons des campes sur de l'herbe, il n'y aura pas de bruit car



*15 août en Outremeuse : Les campes « pètent » !*

la campe va simplement entrer dans la terre. Il faut donc du dur en-dessous de la campe. C'est comme un canon d'arme dont le recul vient de la rentrée de l'air dans le canon qui est vide d'air, pas de la balle qui part ; un bazooka n'a par contre pas de recul car c'est une



*Après le tir.*

fusée et l'air vient par l'arrière. Un silencieux est d'ailleurs un dispositif de ralentissement d'entrée d'air. Le canon d'un char d'acier a deux trous au bout sinon le canon passerait au travers du char d'assaut. »<sup>4</sup>

### **Avenir de la tradition**

« Le témoin commande les poudres et c'est lui qui a les contacts, de par son agrégation, avec le fabricant de poudre. Après ? Les autorisations ne sont que nominatives. Il a une autorisation wallonne et fédérale. Pour continuer il faudrait une autre personne ayant les mêmes autorisations.

Il faut aussi conserver un bunker, un arsenal, respectant les

règles administratives, en particulier les distances avec les habitations (330 m). Actuellement il y a un seul bunker agréé, à Charneux; il utilise également un ancien fortin de l'armée, à Bruyère devant le cimetière, avec des murs et une porte énormes, un ancien fortin radio qui gérait les communications avec 4 forts (Battice, Eben-Emael, Tancremont et un quatrième), simplement pour mettre ses camps vides (pour qu'on ne les vole pas) sans un gramme de poudre dedans. Ce fortin ne pourrait pas devenir un arsenal, car il est trop proche des habitations. »<sup>5</sup>

Jean-Marie SCHREUER

<sup>4</sup> Interview d'Édouard Henrard, 4.8.2017 – 29'40.

<sup>5</sup> Interview d'Édouard Henrard, 4.8.2017 – 26'28.

## **Histoire d'une route La N67 d'Eupen à la Maison Blanche**

En 1760 ou 1761, la Régence d'Eupen adresse aux députés des États du duché de Limbourg,

Fauquemont, Daelem et Rolduc<sup>1</sup> une requête en vue de pouvoir construire une chaussée d'Eupen

Le sujet traité ici brièvement a fait l'objet de conférences dont la première a eu lieu à la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire le 25 janvier 2014 (dont le résumé d'Alex. Doms se trouve en pages 103 à 106 du bulletin de la Société, tome 80 récemment paru) et d'un petit livre édité avec le concours de la commune de Lontzen et des Syndicats d'initiative d'Herbesthal et de Lontzen la même année.

Il ne s'agit là que d'un tronçon de la N67 : elle se poursuit au-delà d'Eupen jusqu'à Mützenich.

<sup>1</sup> Réunis à Henri-Chapelle à l'Hôtel de la Couronne qui existe toujours.



à l'endroit – qui prendra plus tard le nom de Maison Blanche – où elle rejoindrait la chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle, au pied de la côte menant au village de Henri-Chapelle. Les États marquent leur consentement le 29 octobre 1761. Mais ce n'est que seize ans plus tard que l'impératrice Marie-Thérèse autorise la construction de cette nouvelle chaussée par son octroi du 12 juillet 1777, le gouvernement de Bruxelles s'étant longtemps opposé à l'entreprise. Le coût des travaux est estimé à 150.000 florins mais l'impératrice n'a autorisé qu'un emprunt de 100.000 florins. Un des quatre bourgmestres d'Eupen, Jean Simon Vercken de Vreuschemen, important drapier, suppléa à la différence sur sa fortune personnelle.

Les plans relatifs à cette voirie – qui devait atteindre une longueur de 7.650 m à vol d'oiseau – prévoyaient une largeur d'emprise de 42 pieds (12,25 m) là où il y aurait des fossés et de 50 pieds, là où il n'y en aurait pas, que la partie pavée mesurerait 18 pieds (5,25 m), que les chemins d'été – les accotements – seraient de 12 pieds (3,5 m) à 16 pieds (4,65 m) selon qu'il y

aurait des fossés ou qu'il n'y en aurait pas, que les pentes et montées auraient une inclinaison de 3 à 5 % et que le bombage – nous dirions le bombement – serait de 12 pouces (35 cm ou 3 1/3 %). Le chantier devait permettre la circulation des voyageurs et des chevaux durant toute la durée des travaux. Ceci, ajouté au passage des charrettes et des brouettes de l'entrepreneur, contribuait à assurer le damage des remblais qu'il était prescrit de faire par couches de 1 pied (environ 0,30 m).

Ce n'est qu'en 1783, le 13 mai, que la Régence d'Eupen lança la première d'une série d'adjudications distinctes pour l'aplanissement, la livraison et la pose des pavés, la construction d'un pont et de plusieurs aqueducs. Les fournitures de pavés s'échelonnèrent de 1783 à 1786 et atteindront un total de 1.610.000 pièces, les pierres de bordure étant au nombre de 15.304, les dernières n'étant livrées qu'en novembre 1788 ce qui indique que la chaussée n'était pas encore terminée à ce moment-là. Elle le sera l'année suivante, environ trois ans avant l'arrivée pour la première fois des Français en décembre 1792. Ceux-ci durent

bientôt se retirer mais ils reviennent en 1794 et cette fois pour vingt ans. Le coût de cette route fut de 150.454 florins 16 sous à la date du 15 juin 1785 selon l'Allemand Rutsch, d'un peu moins de 170.000 florins lors de son achèvement selon le Belge Gielen.

Les Français lorsqu'ils se furent rendus maîtres du pays abolirent les droits de barrière qui devaient financer l'entreprise. Ceci eut pour effet que l'État prussien ne dédommagea la ville d'Eupen qu'en 1886 et que les héritiers de Jean Simon Vercken de Vreuschemen n'obtinrent le remboursement de l'avance consentie par lui que cent ans plus tard.

En 1815, après la chute du régime français consécutif à la défaite de Napoléon à la bataille des Nations à Leipzig en octobre 1813, se tint à Vienne un Congrès qui amena la Prusse et les Pays-Bas à conclure à Aix-la-Chapelle le Traité des Limites le 26 juin 1816. En vertu de celui-ci le territoire de l'ancien duché de Limbourg situé à l'est de l'angle formé par la nouvelle chaussée et la grande chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle se rejoignant à la Maison Blanche fut attribué

à la Prusse. Les deux chaussées bordant ce territoire devinrent quant à elles communes aux deux pays. La route d'Eupen à la Maison Blanche prit le nom de route Mitoyenne en français, de Neutralstraße en allemand.

Cette route perdit de son importance en 1828, lorsqu'une société eupenoise par actions construisit une route menant d'Eupen directement à Aix-la-Chapelle<sup>2</sup> et qu'en 1843 le chemin de fer Liège-Cologne amena l'ouverture des gares belge de Welkenraedt – la Belgique avait succédé aux Pays-Bas en 1830 – et prussienne d'Herbesthal. Elle perdit son statut de voirie internationale avec le Traité de Versailles qui restitua à la Belgique les cantons d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith. Elle ne retrouva un trafic important qu'avec la mise en service en 1964 de l'autoroute Liège-Cologne – dont un accès se situe à moins de trois kilomètres d'Eupen et à un peu plus de cinq kilomètres de la Maison Blanche – et la création d'importantes zones industrielles en bordure de son tracé.

Léon NYSSSEN

<sup>2</sup> L'actuelle rue d'Aix-la-Chapelle (Aachenerstraße) à Eupen, la N68.

## Le tome 80 du bulletin est sorti de presse

Affecté aux années 2016 et 2017, le tome 80 du bulletin de la *Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire* est sorti de presse en décembre.

Outre la chronique de la société pour ces années 2014, 2015 et 2016, ce volume contient les études suivantes :

- William RIGUELLE, Boues, fumiers et « trigus » : propreté publique et gestion des déchets à Verviers au XVIII<sup>e</sup> siècle ;
- Jacques WYNANTS et Mathieu SIMONS, Paul Simon, bourgmestre de guerre et propagandiste.

Vu le prix de plus en plus élevé des envois postaux, les membres en règle de cotisation pour les années 2016 et 2017 sont instamment priés de retirer leur bulletin :

- à l'issue de la conférence du 27 janvier ;
- à **la librairie Jacques Thonnart**, place du Marché 20 à Verviers. La librairie est ouverte du mardi au samedi de 9 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h. (17 h. le samedi).

Si néanmoins **vous préférez l'envoi** de ce volume vous pouvez verser **5 euros** au compte de la société IBAN BE93 0682 4715 0367, BIC GKCCBEBB.

Si vous n'étiez pas membre ces années là et que vous désirez obtenir ce volume, vous pouvez régulariser votre situation moyennant paiement du montant de la (des) cotisation(s) manquante(s) (25 euros par an). Prière de contacter à ce sujet le trésorier Guy de Groulart, rue F. Spineux 9, 4130 Esneux ou par courriel [SVAH.Contact@gmail.com](mailto:SVAH.Contact@gmail.com).

*Ont participé à ce bulletin :*

Mathieu Simons  
Jean-Marie Schreuer  
Léon Nyssen  
Paul Bertholet

*Pour contacter la société :*  
[SVAH.Contact@gmail.com](mailto:SVAH.Contact@gmail.com)  
*ou par courrier :*  
rue F. Spineux 9  
4130 Esneux

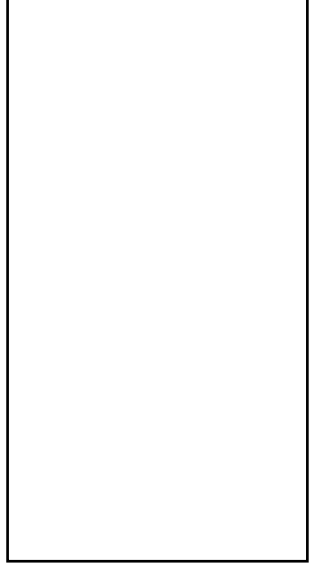
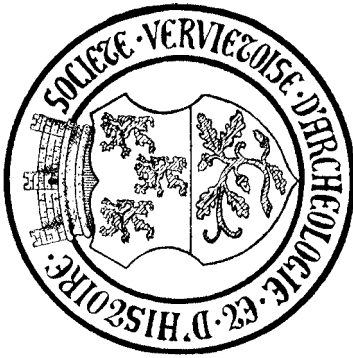
*Réalisation :*  
Guy de Groulart

*Sites internet :*  
[www.svah.be](http://www.svah.be)  
[www.facebook.com/svah1](http://www.facebook.com/svah1)

bpost

PB-PP | B-92161  
BELGIE(N) - BELGIQUE

P912313



**SOCIÉTÉ VERVIÉTOISE  
D'ARCHÉOLOGIE ET  
D'HISTOIRE**

Éditeur responsable : Guy de Groulart  
Rue F. Spineux 9, 4130 Esneux

BULLETTIN TRIMESTRIEL  
Janvier-Mars 2018